

**PROCES-VERBAL DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS  
(CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)**

1

**Séance du Mercredi 18 février 2026**

**Etaient présents : (11/16+1)**

**MMES** AYGAT Chantal, SANTACREU Michèle, CAZES Geneviève, CIECKO Sophie  
**MM** BONNAFÉ Robert, BÉGUÉ René, LARROUX Jean-François CADAMURO Daniel,  
LESUEUR Laurent, MARTIN Gilles, Hanne Michel

Formant la majorité des membres en exercice

**Procurations : (3/16+1)**

M DESTARAC Guy donne pouvoir à Mme AYGAT Chantal  
M BONNASSIES Davy donne pouvoir à M BONNAFÉ Robert  
M BERTHELOT Olivier donne pouvoir à M MARTIN Gilles

**Absents : (3/16+1)**

Mmes LARROUX Virginie et COURTIN Emma  
M VERON Christian

**Secrétaire de séance : M MARTIN Gilles**

**La séance est ouverte à 18h00**

L'an deux mil vingt-six, le Mercredi 18 Février, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Merville, sous la Présidence de Madame Chantal AYGAT, Présidente du CCAS de Merville et sur sa convocation.

## **ORDRE DU JOUR**

### **I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 1 DECEMBRE 2025**

### **II - DELIBERATIONS**

#### **II-1 CORAFIN : 2 dossiers**

#### **II-2 Finances**

II-2-1 Débat d’Orientation Budgétaire

II-2-2 Refacturation portage de repas

### **III– VIE DES SERVICES**

#### **III-1 Accompagnements individuels**

III-1-1 Reconduction prestataire portage de repas

III-1-2 Retour sur la collecte de la Banque Alimentaire

#### **III-2 Centre social**

III-2-1 nouvelle activité : aide aux devoirs

III-2-2 retour sur la commission jardins du 2 février 2026

### **IV- QUESTIONS DIVERSES**

- Projet social communal point d’actualité

## I - VALIDATION DU PROCES VERBAL DU 1 décembre 2025

### **Délibération adoptée à l'unanimité : 13 voix pour**

#### **Pour : 10**

MMES AYGAT Chantal, SANTACREU Michèle, CAZES Geneviève,  
M BONNAFÉ Robert, BÉGUÉ René, LARROUX Jean-François CADAMURO Daniel,  
LESUEUR Laurent, MARTIN Gilles, HANNE Michel

#### **Procurations : 3**

M DESTARAC Guy donne pouvoir à Mme AYGAT Chantal  
M BONNASSIES Davy donne pouvoir à M BONNAFÉ Robert  
M BERTHELOT Olivier donne pouvoir à M MARTIN Gilles

#### **Contre : 0**

#### **N'a pas pris part au vote : 1**

Mme CIECKO Sophie

#### **Observations :**

Néant

## II - DELIBERATIONS

### **II-1 - CORAFIN : 2 dossiers**

#### **II-1-1 - Dossier n1**

##### **A. Rapport**

#### **Madame la présidente expose :**

Dans le cadre d'une CORAFIN (Coordination des Aides Financières), le CCAS de Merville a été destinataire d'une demande d'aide financière réalisée le 14 octobre 2025, par le Conseil Départemental, concernant une dame résidant sur la commune de Merville.

Il est demandé un soutien financier du CCAS à hauteur de 232.47 euros, afin de participer au règlement d'une dette d'énergie.

##### **B. Délibération**

**Vu** le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles R123-2 et R. 123-19,  
**Vu** la demande de la CORAFIN pour Madame tentant d'obtenir une aide à hauteur de 232.47 euros, afin de participer au règlement d'une dette d'énergie.

**Considérant** que pour la mise en œuvre des aides facultatives, le CCAS a la possibilité d'intervenir au moyen de prestations en espèces, remboursables ou non, et de prestations en nature.

**Après avoir entendu le rapporteur et après avoir délibéré, le Conseil d'Administration**

décide à l'unanimité de :

**ARTICLE 1 :** De faire un don d'un montant de 120€ afin de participer au règlement d'une dette d'énergie.

**ARTICLE 2 :** D'ouvrir un droit à l'aide alimentaire jusqu'à fin juin 2026.

**ARTICLE 3 :** De charger Madame la Présidente de l'exécution de la présente décision et de tous les actes nécessaires à son application.

4

**Délibération adoptée à l'unanimité : 14 voix pour**

Pour : 11

MMES AYGAT Chantal, SANTACREU Michèle, CAZES Geneviève, CIECKO Sophie  
M BONNAFÉ Robert, BÉGUÉ René, LARROUX Jean-François CADAMURO Daniel,  
LESUEUR Laurent, MARTIN Gilles, HANNE Michel

Procurations : 3

M DESTARAC Guy donne pouvoir à Mme AYGAT Chantal  
M BONNASSIES Davy donne pouvoir à M BONNAFÉ Robert  
M BERTHELOT Olivier donne pouvoir à M MARTIN Gilles

**Contre : 0**

**N'a pas pris part au vote : 0**

**Observations :**

Il est demandé de réviser certains points du budget ménage postes jugés trop élevés

**II-1-2 - Dossier n 2**

A. Rapport

**Madame la présidente expose :**

Dans le cadre d'une CORAFIN (Coordination des Aides Financières), le CCAS de Merville a été destinataire d'une demande d'aide financière réalisée le 7 janvier 2026, concernant une dame résidant sur la commune de Merville.

Il est demandé un soutien financier du CCAS à hauteur de 163.61 euros, afin de participer au règlement d'une dette locative.

B. Délibération

**Vu** le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles R123-2 et R. 123-19,  
**Vu** la demande de la CORAFIN pour Madame tentant d'obtenir une aide à hauteur de 163.61 euros, afin de participer au règlement d'une dette locative.

**Considérant** que pour la mise en œuvre des aides facultatives, le CCAS a la possibilité d'intervenir au moyen de prestations en espèces, remboursables ou non, et de prestations en

nature.

**Après avoir entendu le rapporteur et après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de :**

**ARTICLE 1 :** De faire un don d'un montant de 163.61€ afin de participer au règlement d'une dette locative.

5

**ARTICLE 2 :** D'ouvrir un droit à l'aide alimentaire jusqu'à fin juin 2026.

**ARTICLE 3 :** De charger Madame la Présidente de l'exécution de la présente décision et de tous les actes nécessaires à son application.

**Délibération adoptée à l'unanimité : 14 voix pour**

Pour : 11

MMES AYGAT Chantal, SANTACREU Michèle, CAZES Geneviève, CIECKO Sophie  
M BONNAFÉ Robert, BÉGUÉ René, LARROUX Jean-François CADAMURO Daniel,  
LESUEUR Laurent, MARTIN Gilles, HANNE Michel

Procurations : 3

M DESTARAC Guy donne pouvoir à Mme AYGAT Chantal  
M BONNASSIES Davy donne pouvoir à M BONNAFÉ Robert  
M BERTHELOT Olivier donne pouvoir à M MARTIN Gilles

**Contre : 0**

**N'a pas pris part au vote : 0**

**Observations :**

Il est demandé d'accompagner Madame vers un retour à l'emploi

**II-2 - Finances**

**II-2-1 - Débat d'Orientation Budgétaire**

A. Rapport

**Madame la Présidente rappelle :**

Que le Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B) porte sur les orientations budgétaires de l'exercice 2026, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et l'évolution prévisionnelle des dépenses et des effectifs.

Le débat qu'il ouvre n'a pas de caractère décisionnel. Il constitue chaque année un moment important dans la mesure où il permet à l'assemblée délibérante de débattre sur les priorités et les évolutions de la situation financière du CCAS, de dégager ainsi, les orientations générales pour le budget 2026 et les engagements pluriannuels envisagés.

Il marque la première étape réglementaire du cycle budgétaire qui conduira au vote du budget primitif 2026 dans les 2 mois à venir.

Le rapport joint propose les grandes orientations pour le budget 2026, au regard du contexte général, de son impact sur le budget du CCAS et des projets à mener sur le mandat.

## B. Délibération

**Vu** l'article L 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** La loi NOTRe, promulguée le 07 août 2015 et plus particulièrement l'article 107 qui précise que le Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) doit s'effectuer sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (R.O.B.) afin d'accentuer l'information des administrateurs

6

**Considérant** que dans les Communes de 3 500 habitants et plus, un débat doit avoir lieu au Conseil d'Administration sur les orientations générales « de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés »

Madame la Présidente propose d'acter le D.O.B. à travers la délibération ci-dessous conformément à la législation en vigueur

**Après avoir entendu le rapporteur et après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de :**

**ARTICLE 1 : De donner** acte à Madame la Présidente de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2026. La teneur de celui-ci est retranscrite en annexe du compte rendu de la séance du Conseil d'Administration.

**ARTICLE 2 : De charger** Madame la Présidente, ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération et de tous les actes nécessaires à son application.

### **Délibération adoptée à l'unanimité : 14 voix pour**

#### Pour : 11

MMES AYGAT Chantal, SANTACREU Michèle, CAZES Geneviève, CIECKO Sophie  
M BONNAFÉ Robert, BÉGUÉ René, LARROUX Jean-François CADAMURO Daniel,  
LESUEUR Laurent, MARTIN Gilles, HANNE Michel

#### Procurations : 3

M DESTARAC Guy donne pouvoir à Mme AYGAT Chantal  
M BONNASSIES Davy donne pouvoir à M BONNAFÉ Robert  
M BERTHELOT Olivier donne pouvoir à M MARTIN Gilles

#### **Contre : 0**

#### **N'a pas pris part au vote : 0**

#### **Observations :**

**Madame la Présidente** indique qu'elle souhaite à nouveau que figure le vice-président sur l'organigramme

**Madame la Présidente** indique également que malgré les décalages temporels seul les millésimes de l'INSEE sont pris en compte pour le montage de projets et/ou de demandes d'autorisation

**M Martin** demande un éclairage concernant le nombre de repas à domicile.

**Monsieur le Vice-Président** attire l'attention sur la gestion en flux. En effet, celui-ci permet de mesurer une quantité par durée de temps et non un rapport entre 2 quantités (ratio).

**M Martin** souligne alors la grande disparité que cela peut représenter

**Monsieur le Vice-Président** confirme en précisant qu'il est à noter une baisse d'environ 25 % par rapport à l'an passé. Une réflexion sera sans doute à mener si le Conseil souhaite toucher un plus grand nombre.

**M Martin** précise que dans le cadre du patrimoine du CCAS il convient d'ajouter le bâtiment dont le CCAS est propriétaire intégrant les services du CCAS et ceux de la Police Municipale. Il questionne également la contribution du CCAS dans l'achat de la salle Joseph Bon.

**M le Vice-Président** indique qu'effectivement le CCAS a financé en grande partie ce projet.

**Madame la Présidente** indique que fort probablement la Mairie est propriétaire du foncier et que le CCAS lui est propriétaire du bâti. Une investigation doit être menée pour connaître la contribution exacte du CCAS dans ce projet

7

## **II-2-2 - Refacturation portage de repas**

### **A. Rapport**

#### **Madame la Présidente expose :**

Madame la Présidente rappelle que dans une logique solidarité territoriale il est convenu depuis plusieurs années de répondre aux besoins de portage de la commune de Montaigut

Dans le cadre de ce partenariat, il convient donc d'établir chaque année à terme échu une annexe mentionnant le coût de la participation de la commune de Montaigut sur Save dans le cadre du portage de repas à domicile.

### **B. Délibération**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22

**Vu** la loi Notre du 7 août 2015 attribuant aux communes d'une part la clause de *compétence* générale, d'autre part le principe de subsidiarité : « les collectivités territoriales ont vocation à prendre les décisions pour l'ensemble des compétences qui peuvent le mieux être mises en œuvre à leur échelon » ;

**Considérant** : la convention existante entre les CCAS de Merville et de Montaigut sur Save

**Considérant** : l'établissement à terme échu de l'annexe tarifaire annuelle dans laquelle est mentionné le montant de la participation financière du CCAS de Montaigut sur Save au profit du CCAS de Merville

**Après avoir entendu le rapporteur et après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de :**

**ARTICLE 1 :** D'approuver l'annexe 2026 de la convention de portage de repas à domicile liant les CCAS de Merville et de Montaigut sur Save, jointe en annexe

**ARTICLE 2 :** De facturer le montant de **630.17 €** au CCAS de Montaigut sur Save correspondant aux **761 repas** livrés sur la commune au cours de l'année 2025

**ARTICLE 3 :** De charger Madame la Présidente de l'exécution de la présente délibération et de signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

**Délibération adoptée à l'unanimité : 14 voix pour**

Pour : 11

MMES AYGAT Chantal, SANTACREU Michèle, CAZES Geneviève, CIECKO Sophie  
M BONNAFÉ Robert, BÉGUÉ René, LARROUX Jean-François CADAMURO Daniel,  
LESUEUR Laurent, MARTIN Gilles, HANNE Michel

Procurations : 3

M DESTARAC Guy donne pouvoir à Mme AYGAT Chantal  
M BONNASSIES Davy donne pouvoir à M BONNAFÉ Robert  
M BERTHELOT Olivier donne pouvoir à M MARTIN Gilles

**Contre : 0**

**N'a pas pris part au vote : 0**

**Observations :**

Néant

### **III - VIE DES SERVICES**

#### **III-1 - Service accompagnements individuels**

##### **III-1-1 - Reconduction prestataire Portage de repas à domicile**

**Mme la Présidente** informe les membres que le prestataire VITAME a été reconduit pour une durée de 3 ans à partir du 1/02/26

**Observations :**

Néant

##### **III-1-2 - Retour sur la collecte nationale de la Banque Alimentaire**

**Monsieur le Vice-Président** informe l'assemblée que la mobilisation des bénévoles a permis une collecte encore plus importante que l'an passée.

**Observations :**

Afin de challenger les bénévoles **Monsieur Lesueur** propose que l'an prochain les résultats de la collecte 2025 soit affichés sur les lieux de ramasse et qu'un article soit rédigé dans ce sens

#### **III-2 - Centre social**

##### **III-2-1 - Nouvelle activité aide aux devoirs**

Dans la volonté de répondre aux attendus de la CAF **Monsieur le Vice-Président** informe l'assemblée de la mise en place d'une nouvelle activité « aide aux devoirs » en présence d'un parent. Celle-ci a lieu un mercredi sur deux de 16h30 à 18h (semaines paires)

**Observations :**

Les membres accueillent cette nouvelle activité avec intérêt

**III-2-2 - Retour sur la commission jardins familiaux du 2/02/26**

**Monsieur le Vice-Président** informe l'assemblée qu'à la suite de la commission jardin d'une part l'ensemble des demandes a été satisfait d'autre part une seule parcelle restera disponible pour l'instant

**Observations :**

**Monsieur Bégué** précise cependant que la gestion de l'eau reste encore un point à travailler. En effet, l'an passé la consommation a augmenté alors que plusieurs parcelles n'étaient pas travaillées. De même il souligne que l'espace de convivialité a du mal à être investi comme il se devrait.

**IV - QUESTIONS DIVERSES**

**IV-1 - Projet social communal**

**Monsieur le vice-président** indique à l'assemblée que les actions du Projet Social ont fait leur premier pas en 2025. En effet :

- 2 repas de quartier mobilisant environ 25 personnes / repas ont eu lieu au bois de Bayler et à Teoulets. Il convient de développer cette dynamique sur 2026

- le nom de « **trait d'union** » a été retenu pour le CCAS. Il reste à présent à baptiser le service d'accompagnement et celui du centre social pour répondre aux attendus de la CAF

- La dynamique autour de l'aide alimentaire a permis de développer des circuits courts. En effet un groupe de bénévoles va à la rencontre des producteurs locaux pour donner des fruits et des légumes issus directement des champs. Dynamique à maintenir voire développer

- La mise en place de l'heure civique a déjà permis de mettre en place 22 actions d'entraide. Ce nouveau dispositif concentre actuellement 48 inscrits dont 16 bénéficiaires et 26 bénévoles prêts à donner une heure de leur temps. C'est un dispositif à consolider en 2026

**Observations :**

**Madame la Présidente** propose également de développer des ateliers autour de la santé avec un Médecin à la retraite (cf. Aussonne)

**Monsieur Martin** propose de requalifier l'avancée des actions du projet social avec des termes comme :

- à engager ou à suspendre
- à poursuivre
- à développer

**IV-2 - Divers**

**Monsieur Lesueur** informe l'assemblée que cette année c'est lui qui a en charge le troc des plantes. Celui-ci aura lieu le 10 mai de 10h à 12h.